

21 JAN. 2002

A 481

AXIOME AUDIT
Société Anonyme au capital de 50 000 €
Siège Social : 215, rue Samuel Morse - Le Triade 3
34000 MONTPELLIER

MONTPELLIER B 332 835 131 (88 B 1258)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil un,

Le vingt huit décembre,

A 16 heures,

Les administrateurs de la société AXIOME AUDIT se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Frédéric CARROBE
Monsieur Jacques CHEVALLEY
Monsieur Michel COURS
Monsieur Jean-Pierre VIANAY
Monsieur Serge ZENOU
Monsieur Didier PONCET
Monsieur Philippe MONLOUIS
Monsieur Michel MARILL

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Frédéric CARROBE préside la séance.

nl

JA

Monsieur Serge ZENOU remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission d'un administrateur,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président expose au Conseil que, par suite de la démission de Monsieur Philippe MONLOUIS, à compter de ~~le~~ même jour, un siège de membre du Conseil d'Administration est devenu vacant.

Puis il est rappelé qu'en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de membres du Conseil d'Administration sans que le nombre de ceux-ci devienne de ce fait inférieur au minimum statutaire ou légal, l'article L. 225-24 du Code de commerce permet au Conseil de procéder entre deux Assemblées Générales à des nominations à titre provisoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au remplacement de Monsieur Philippe MONLOUIS.

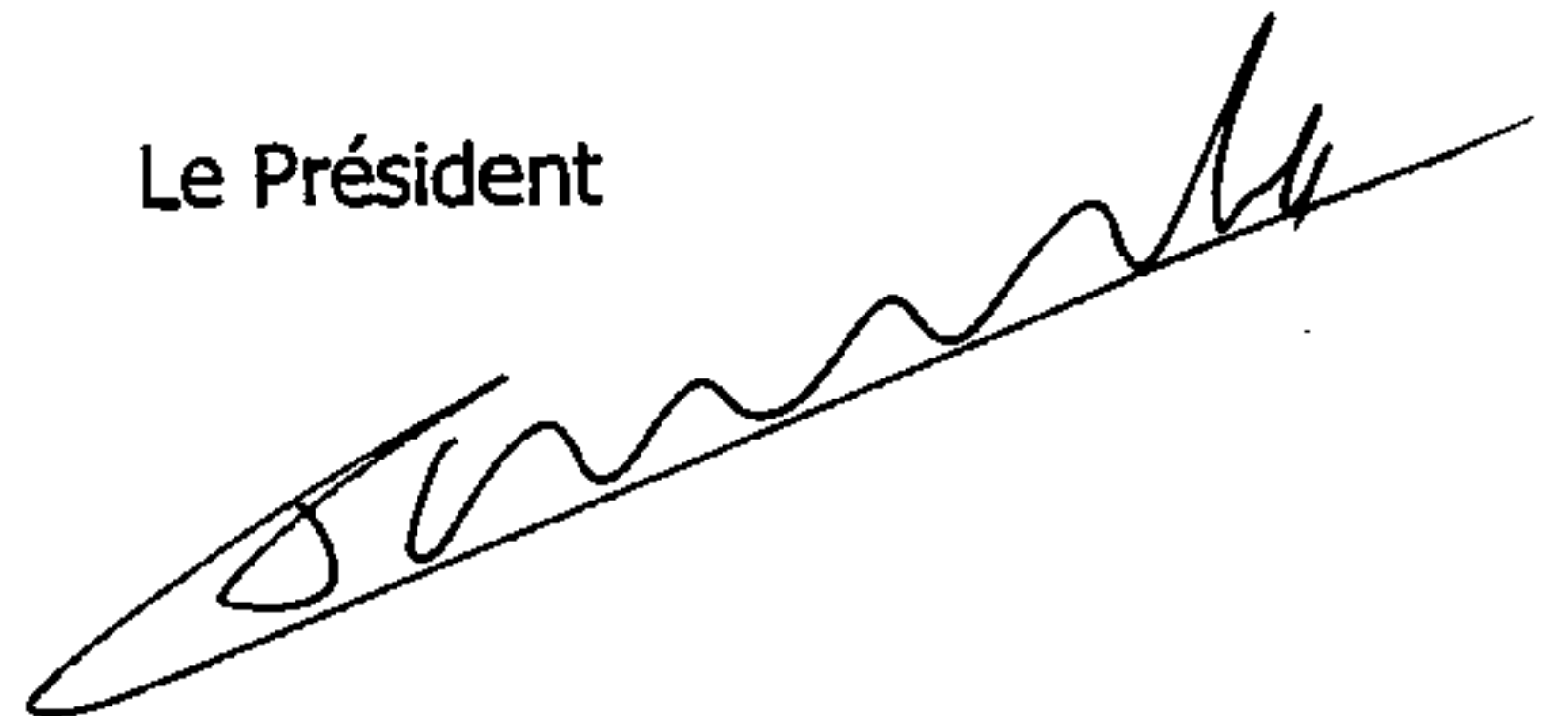
Le Conseil donne tous pouvoirs à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a flourish.A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'S' followed by several smaller loops and a final flourish.